|  |
| --- |
| **CCTP Type – Solutions Planchers Prédalles KP1** |

**Descriptif succinct (pour DPGF) :**

Plancher béton épaisseur XX cm avec Prédalles préfabriquées en béton précontraint KP1.

**Descriptif Détaillé (pour CCTP) :**

**Lots gros œuvre**

Mise en œuvre d’un plancher à Prédalles préfabriquées en béton précontraint KP1, d’une épaisseur suivant charges et portées.

Le plancher sera constitué de prédalles précontraintes KP1 ou similaires et d’une dalle de compression coulée en œuvre et ferraillée suivant les préconisations du fabricant et du Bureau d’Etudes Techniques en charge du projet.

Les incorporations à la charge du lot électricité (descentes de cloisons, pots électriques, etc.) seront intégrées directement par le fabricant sur la base des plans fournis dans le délai imparti.

La pose des prédallessera effectuée en sécurité à l’aide de garde-corps et d’un dispositif d’accueil de potelets adapté type DAK KP1 ou similaire. Ces derniers seront disposés avant le déchargement.

La dalle de compression sera conforme en type de béton ainsi qu’en épaisseur à celle déterminée par le bureau d’étude structure.

Les joints entre Prédallesseront réalisés conformément aux préconisations du produit utilisé et selon le DTU 59.1 (NF P 74-201 -1) travaux de peinture des bâtiments. Selon le moment d’exécution des joints, un produit adapté sera utilisé : un produit « rigide » dans le cas d’une mise en œuvre tardive, après l’application des charges et juste avant l’intervention du peintre, ou un produit « souple » dans le cas d’une mise en œuvre dès la fin de la phase Gros Œuvre, après désétaiement du plancher et une fois que le bâtiment est hors d’eau.

**Lot Carrelage, Faïences, Chapes**

*\*Isolation thermique rapportée en chape flottante*

Le plancher à Prédalles préfabriquées en béton précontraint KP1 est compatible avec une isolation thermique rapportée en face supérieure de dalle de compression, par exemple en support de système de plancher chauffant traditionnel.

Les chapes, revêtements ou formes de pose rapportées au-dessus de la dalle de compression seront exécutés selon les DTU ou ATEc auxquels ils se rapportent et comporteront si nécessaire :

* des joints de fractionnement pour limiter les surfaces à 40 m²,
* une armature anti-retrait par treillis soudé maille 50 x 50, fibres métalliques ou synthétiques,
* une couche de désolidarisation (polyéthylène 150µ),
* une résistance thermique compatible système de plancher chauffant le cas échéant

*\*Isolation acoustique aux bruits de choc*

Si nécessaire, l’isolation phonique entre pièces attenantes (transmissions directe et latérales des bruits d’impact) sera assurée soit par la mise en place d’une chape acoustique sous résilient de type ASSOUR CHAPE (ΔL 19 dB minimum) ou similaire en face supérieure de dalle de compression (l’entreprise veillera particulièrement à la bonne mise en place du relevé en périphérie de la dalle avant coulage de la chape) ; soit par la mise en place d’un revêtement de sol souple posé sur le plancher après avoir effectué un ragréage au mortier liquide de la dalle de compression.